



Des questions sont à se poser...

1 - Il y a quoi de bien dans ce projet de centre pénitentiaire ?

Nous sommes en phase avec Monsieur Éric Dupond-Moretti Garde des Sceaux et Ministre de la Justice. Dans sa déclaration du 30 septembre 2021, Monsieur Éric Dupond-Moretti dit qu'il est urgent de traiter la surpopulation carcérale !!

Nous ne sommes pas contre ce projet. Depuis 17 mois nous disons simplement qu'il y a des emplacements mieux adaptés « donc des solutions ».

Derrière cette déclaration, plusieurs axes de travail se dégagent :

- * Le traitement de la délinquance, visant à faire infléchir cette surpopulation « sujet non évoqué par l'association TMCP ».
 - * La construction de 15 000 places à l'horizon 2027, que nous pourrions assimiler à un grand projet « coûte cher, apporte que des désagréments et n'est pas productif pour le développement de notre le pays ».
 - * L'association TMCP s'est engagée pour la défense du cadre de vie de notre commune où il fait bon vivre, pour les Magnanillois(es) mais aussi pour les habitants(es) des communes de proximité.
- Avec l'espoir de trouver la solution, permettant de répondre aux exigences de cette grande cause, tout en respectant le cahier des charges.

2 – La Phase 1 de notre engagement « association TMCP », bilan...

Depuis 17 mois l'association TMCP a développé une méthode de réflexion, d'analyse, de propositions etc...

Pour la défense de cette cause, nous avons développé un référentiel, qui est hors du commun et qui est reconnu favorablement par tous les concernés. L'approche de cette méthode d'analyse a permis de réunir les arguments et les leviers permettant d'engager une action juridique, si nécessaire. Malgré tout, cela n'est qu'une pierre à l'édifice.

Cette analyse compilée dans un MANIFESTE est le résultat du travail de l'association, encadrée par ses adhérents (fidèles) qui sont notre motivation et de plus en plus nombreux à nous rejoindre en ce début d'année 2023, bien sûr nous ne pouvons pas oublier le soutien de nos communes de proximité.

Sur l'année 2022, un énorme travail a été abattu afin de démontrer et d'argumenter que le site de Magnanville n'est vraiment pas adapté pour la construction de ce centre pénitentiaire.

3 – Des solutions existent...

Dans le cadre de la recherche d'alternatives, des exigences sont de rigueur

- Le respect du cahier des charges de l'APIJ,
- L'aspect économique de la réalisation et de l'exploitation,
- La sécurité,
- Et tous ce que nous avons développé au sens environnemental et écologique,
- Nous attendons le résultat de l'étude des dernières propositions de fin d'année 2022, les conclusions !!

4 – La phase 2 de notre engagement...

Vous adhérents(es), vous nous avez confirmé durant notre Assemblée Générale Ordinaire de Décembre 2022, que nos réalisations ont retenues votre attention et que vous nous suiviez s'il était nécessaire d'engager une action juridique.

L'objectif sera de confirmer que le site de Magnanville n'est pas adapté, avec l'aide d'un spécialiste en droit de l'urbanisme.

Depuis le début de l'année 2023, vous nous l'avez confirmé autant par le biais des renouvellements de vos adhésions, l'arrivée de nouveaux adhérents(es) mais aussi la remise importante de dons. Pour tout cela les membres de l'association TMCP vous en sont reconnaissants

Un point fort sur l'année 2023, dans le cas où MAGANANVILLE sortirait des sites électionnés pour le renforcement de l'offre pénitentiaire, toutes les ADHESIONS et DONS de l'année 2023 seront remboursés à leurs donateurs.

Nous sommes prêts à engager l'étape « phase 2 » avec le partenaire juridique. Celui-ci est identifié, ensemble nous avons déjà travaillé le sujet et il saura nous guider.

A ce jour, nous restons encore confiants, avec l'espoir d'une sortie honorable, pour tous les acteurs ayant contribué à l'atteinte d'un résultat acceptable et répondant aux exigences de l'Etat.

5 – Rappel...

Venez nous rencontrer, durant nos permanences adhésions,
22 avenue de l'Europe 78200 Magnanville, « proximité de la Mare Pasloue »

- ✓ [Le vendredi 10 mars Salle Matisse de 18h00 à 20h30](#)
- ✓ [Le samedi 11 mars Salle Matisse de 9h00 à 12h00](#)

[Une autre solution, en pièce jointe à ce mail veuillez trouver un bulletin d'adhésion.](#)

[Celui-ci vous permettra aussi d'adhérer par voie postale ou par le site sécurisé HelloAsso.](#)

Les prochaines permanences auront lieu sur les communes périphériques à Magnanville, elles restent à planifier.

Nous sommes à votre écoute, pour toutes questions...

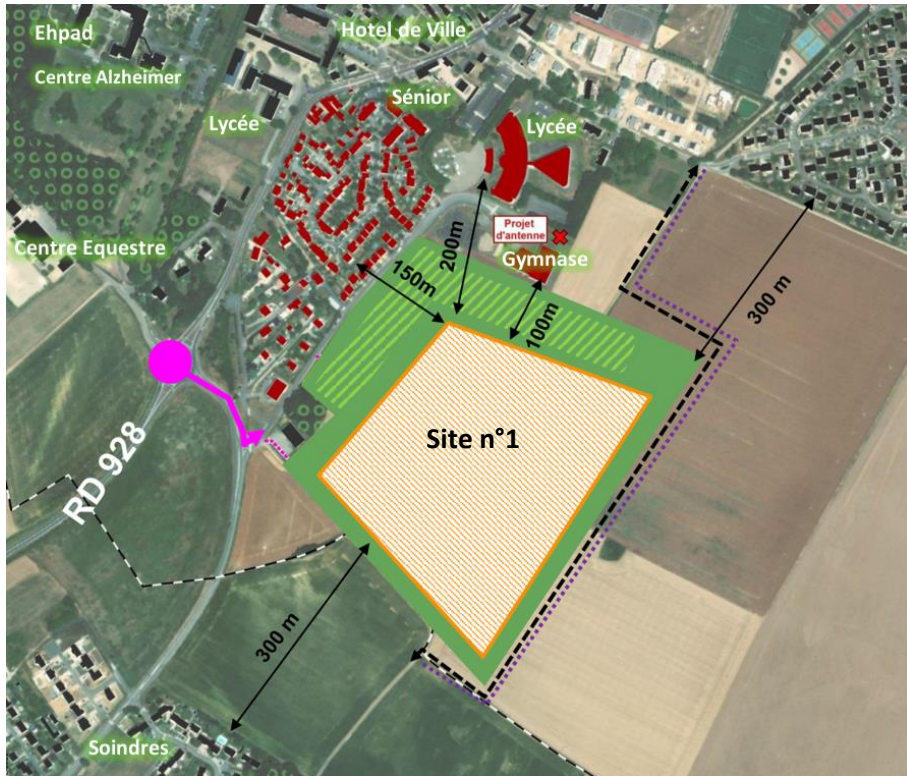
Merci à celles et à ceux qui nous soutiennent de près ou de loin...

Très Cordialement
L'Association TMCP
contact@tmcp.fr



Pour l'Année 2023

TOUT EST ENCORE POSSIBLE !!



Depuis maintenant 16 mois, nous travaillons sur ce sujet qui vous est cher, l'Environnement et l'Ecologie, les maîtres mots de notre gouvernement.

L'Etat doit appliquer et respecter ses engagements.

L'APIJ « Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice », doit remettre prochainement les conclusions de leurs études, en référence aux dernières alternatives proposées et faisant suite au dernier COPIL du 18 novembre.

Pour la suite :

1 >> Soit, une solution de dernière minute est trouvée et validée au COPIL N°4 et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'association n'a plus lieu d'exister, notre engagement s'arrête.

2 >> Soit, le COPIL N°4 entérine le site N°1 de Magnanville pour la construction d'un centre pénitentiaire dans le Mantois, l'engagement de TMCP devient compliqué. Le champ d'action, n'est plus le même pour l'association TMCP. Nous avons pris la décision de prendre un avocat « que nous avons identifié », qui prendra le relais sur le plan juridique.

Pour finaliser le dossier de l'année 2023, nous avons besoin de vous toutes et tous, de votre soutien moral et financier. L'adhésion (initiale ou renouvellement) est de 15 euros. Il est possible, si vous le souhaitez, de donner plus, sous forme de don. NOUS COMPTONS SUR VOUS TOUTES et TOUS, nous ne sommes pas loin du BUT.

AVEC NOS REMERCIEMENTS, L'ASSOCIATION TMCP

Transmettez-nous votre formulaire d'adhésion, avec le choix de votre règlement

➡ par chèque au siège de l'association : TMCP, 31 avenue de l'Europe, 78200 Magnanville.

➡ par carte bancaire sur le site HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/tmcp-magnanville/adhesions/adhesion>



NOM	PRENOM	ADRESSE POSTALE + MAIL + TELEPHONE	SIGNATURE